

Votre voyage au Cambodge

DemandeVisa.fr



Visa Cambodge

Informations importantes sur le visa pour le Cambodge

Si vous souhaitez partir en vacances au Cambodge, sachez que vous êtes obligé d'avoir un visa valide. Le visa Cambodge peut être demandé en ligne si les exigences décrites dans ce document sont remplies.

Obligatoire	Oui
Convient pour	Tourisme
Durée de validité	90 jours
Durée de séjour	30 jours
Délai de délivrance	Une semaine en moyenne
Délai de délivrance en urgence	24 heures en moyenne
Prix	59,95 €
Modes de paiement	Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal

Il existe différents types de visas pour le Cambodge. Le présent document porte sur la variante électronique, qui peut être demandée en ligne sur <https://demandevisa.fr/cambodge>. Les voyageurs qui souhaitent rester plus de 30 jours au Cambodge ou qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le présent document peuvent déposer une demande de visa physique auprès de l'ambassade cambodgienne.

[Demander dès maintenant >](#)

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été actualisé le 01-05-2020. Lisez toutes les pages de ce document pour éviter tout désagrément pendant votre voyage.

Qui peut l'utiliser

Le Cambodge a instauré une obligation de visa, ce qui signifie que les voyageurs ne peuvent pas entrer sur son territoire sans être titulaires d'un visa valide. La manière la plus simple de répondre à cette obligation de visa est d'en faire la demande en ligne. Les personnes suivantes peuvent déposer une demande de visa Cambodge en ligne :

- les voyageurs ayant la nationalité française ou belge ;
- les voyageurs de tout âge (y compris les mineurs) ;
- les voyageurs se rendant au Cambodge dans un but touristique ;
- les voyageurs qui prévoient de séjourner moins de 30 jours au Cambodge.

Contrairement à la plupart des pays, ce n'est qu'au moment de votre arrivée que le Cambodge vérifie si vous avez un visa valide. Dans le cas où vous avez fait la demande de visa tardivement et que vous ne l'avez pas encore reçu lors du départ, cela ne pose donc pas problème. Cependant, vous devez posséder un visa pour pouvoir passer le contrôle des passeports au Cambodge.

Les conditions pour la procédure de demande en ligne

Quelques restrictions sont d'application pour le visa demandé en ligne. Il s'agit des aspects suivants :

Lieux d'arrivée

Le visa électronique pour le Cambodge est utilisable aux trois plus grands aéroports du pays :

- Phnom Penh
- Siem Reap
- Sihanoukville

Le visa électronique pour le Cambodge est également utilisable aux quatre postes-frontières les plus utilisés :

- Cham Yeam (Kaoh Kong)
- Poipet (Banteay Mean Chey)
- Bavet (Svay Rieng)
- Tropaeng Kreal (Stung Treng)

Attention : avec un visa demandé en ligne, vous ne pouvez entrer au Cambodge qu'à un de ces sept endroits. Les voyageurs arrivant à un autre poste-frontière ne peuvent pas bénéficier de ce type de visa et doivent déposer une demande de visa physique auprès de l'ambassade du Cambodge à Paris ou à Bruxelles.

Hormis les aéroports et postes-frontières ci-dessus, il est possible de quitter le Cambodge à tout autre passage officiel des frontières. À votre arrivée, vous n'avez pas besoin d'indiquer à quel endroit et quand vous quitterez le pays.

Les conditions en matière de passeport pour pouvoir se rendre au Cambodge

Le passeport de chaque voyageur doit être valable au moins six mois lors de son arrivée au Cambodge. Si le passeport a une durée de validité de moins de six mois, l'entrée dans le pays ne sera pas accordée au voyageur, même si un visa lui a été octroyé.

Le visa pour le Cambodge n'est valable qu'accompagné du passeport qui a été utilisé pour l'obtenir, car le numéro du passeport est indiqué sur le visa.

Imprimer le visa en deux exemplaires

Lorsque la demande de visa pour le Cambodge a été approuvée, un e-mail est envoyé à la personne qui a déposé la demande. Sur la page de statut de la demande se trouve alors un aperçu de tous les voyageurs pour qui la demande de visa pour le Cambodge a été faite dans le même formulaire de demande. À côté du nom de chaque voyageur, il est indiqué si le visa lui est octroyé. Si tel est le cas, le visa peut être téléchargé en cliquant sur bouton de téléchargement situé à côté du nom dans l'aperçu.

Il est très important d'imprimer chaque visa deux fois. À son arrivée, chaque voyageur doit remettre une copie imprimée du visa. Comme il peut encore lui être demandé de montrer son visa à tout moment par la suite (entre autres lors de son départ du Cambodge), le voyageur doit conserver une deuxième copie du même visa avec son passeport pendant tout le voyage.

Durée de validité

Le visa Cambodge a une validité de 90 jours et permet un séjour de 30 jours maximum. Ceci peut nécessiter quelques explications. Au moment de la demande, il faut indiquer une date prévue d'arrivée. La période de validité débute 30 jours avant cette date (à condition que le visa soit demandé à temps). Cela signifie que le voyageur peut arriver à partir de 30 jours avant la date prévue d'arrivée indiquée dans le formulaire de demande. Comme la période de validité est de 90 jours et la durée de séjour de 30 jours maximum, il est également possible d'arriver au Cambodge 30 jours après la date prévue initialement, car il restera 30 jours des 90 jours de validité, ce qui permet de bénéficier des 30 jours maximum de séjour sans problème.

En résumé

- Le séjour au Cambodge ne doit pas dépasser 30 jours consécutifs
- Le séjour entier doit être situé dans les 90 jours de validité du visa

Comment déposer la demande

Les demandes de visa Cambodge peuvent être déposées facilement en ligne. Le formulaire de demande du visa Cambodge électronique se trouve sur <https://demandevisa.fr/cambodge>. Dans 99 pour cent des cas, les demandes sont approuvées en une semaine en moyenne. Dans le cas où l'option « En urgence » est cochée, le visa est généralement accordé en moins de 24 heures.